

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/01/2026

Référence
01-2026

Objet de la délibération
Avis sur la demande d'autorisation environnementale sur le projet déposé par l'EARL la Noue Saint Pierre sur la commune de Saint Rémy le Petit

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
08/01/2026

Date d'affichage
08/01/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 21 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de la Mairie sous la présidence de GAILLOT Joachim, Maire

Présents : M. GAILLOT Joachim, Maire, Mmes : CHAUSSON LIOUX Elodie, MESSIEUX Elisabeth, MM : APPERT Sylvain, DELIERE Angelo, GAILLOT Jérémie, GOBLET Olivier, GROFF Pascal, LEQUEUX Bernard

Absents excusés : M. BEAUGRAND Arnaud, M. DURAND Guillaume

A été nommé(e) secrétaire : Mme MESSIEUX Elisabeth

Objet de la délibération : Avis sur la demande d'autorisation environnementale sur le projet déposé par l'EARL la Noue Saint Pierre sur la commune de Saint Rémy le Petit

Le Maire présente à l'assemblée le projet portant sur l'ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un élevage intensif avec 80 000 emplacements pour les volailles, présentée par l'EARL LA NOUE SAINT PIERRE à Saint Rémy-le-Petit

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu :

- Donne un avis favorable à ce projet.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Rethel
Le : 22/01/2026

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/01/2026

Le Maire


Joachim GAILLOT